



Compte-rendu de la réunion « Accord non-marchand COCOF » du 6 octobre 2010

Rétroactes : consulter www.cbenm-bcspo.be

Le Collège COCOF (C. Doukeridis) et Ministre-Président de la RBC (C. Picqué) ont convoqué une réunion d'information des employeurs le 6/10/2010.

Résumé des informations transmises :

1. Dans le cadre d'un transfert de ressources de la RW et de la CF vers la COCOF, celle-ci disposera d'une somme de un million d'euros pour conclure un accord social.
2. Il s'agit d'un montant « récurrent » à partir du budget 2010
3. Vu le caractère limité de la somme, le Collège privilégie le financement des mesures transversales, concernant l'ensemble du personnel subsidié COCOF. Le nombre de postes subventionnés par la COCOF serait de ca 7.500 unités. (NB : donc 1.000.000 euros = 235 euros par poste)
4. Les mesures qui seraient financées dans le cadre de cet accord ne doivent pas aboutir à des avantages sociaux dans les secteurs COCOF qui seraient plus élevés qu'en RW ou en CF
5. Le Collège déterminera lors d'une prochaine réunion un cadre général pour une négociation « tripartite ». ¹
6. Jusqu'à présent les travaux préparatoires se sont focalisés sur :
 - a. Établissement – via un groupe inter cabinets – d'une évaluation de l'ensemble des mesures des accords précédents par secteur (Commission paritaire). Le Cabinet s'est engagé à nous faire parvenir ces grilles d'évaluation. (Elles seront disponibles sur le site dès réception).
 - b. Un chiffrage du cahier de revendication syndical. Le Cabinet s'est engagé à transmettre cette évaluation.

Les points qui ont été évoqués dans la discussion :

La CBENM :

- a rappelé les principales revendications « transversales » pour tous les secteurs (voir notre cahier de revendication) (A lire sur le site)
- a constaté que vu le faible budget en jeu, il serait difficile de parler d'un accord non-marchand prenant en compte différentes revendications (sectorielles et transversales, patronales et syndicales ...)

Dans cette optique il faut se focaliser sur une ou deux mesures qui permettent de garantir (ou d'améliorer) l'application des accords existants. Parmi ces mesures : continuer à améliorer le financement du différentiel ACS. ²

La FASS a insisté sur l'amélioration du financement des postes COCOF, estimant que le différentiel ACS était davantage du ressort de la RBC. Elle a souligné la nécessité de prendre en compte aussi les postes Maribel.

¹ Il y a pourtant eu plusieurs réunions avec les syndicats (à leur demande nous a-t-on dit). Mais il ne s'agissait pas de négociations ...

² Une fédération – secteur aide aux personnes handicapées – (je n'ai pas pu noter la quelle) a également évoqué cette question des ACS.



CBENM

BCSPPO

Lettre à nos membres

Brief aan onze leden

N 9

7/10/2010

La FEBRAP a souligné la persistance de problèmes, liés aux accords sociaux précédents, notamment pour les fins de carrières (et les prépensions). Le Fonds paritaires chargé de cette mesure doit être réalimenté. (La répercussion de la crise sur l'activité des entreprises a été évoquée).

Dans le secteur de **l'aide aux handicapés**, les différentes associations présentes ont réclamé un meilleur financement des postes de direction.

Conclusions

- Le Collège va fixer un cadre pour l'utilisation de cette somme et le présentera lors d'une prochaine réunion tripartite.
- Sur cette base commenceront les négociations, mais qu'il faudra finaliser rapidement (il s'agit d'un budget 2010 !)

Pour la CBENM

a) **nous tiendrons une réunion préparatoire le jeudi 14 octobre à 15 heures à la CBENM.**

b) Ordre du jour :

- Fixer la ou les revendications (transversales) auxquelles nous devons donner une priorité dans ce cadre-ci.
- Etablir un plan de négociation
- Faire le tour des principales revendications sectorielles des employeurs (si possible par CP)

Il serait nécessaire que chaque fédération nous fasse parvenir un relevé (petit) de ces revendications prioritaires.

Etaient présents sur le banc des employeurs :

CBENM (C. Dejaer et G. Maissin), FEBISP (P. Devleeshouwer), CESSOC, FSB, FEBRAP

Les autres fédérations (non membres de la CBENM) : FASS, ANCE, ACJB, ACSEH, ASAH (ces 4 associations sont actives dans le secteur de l'handicap).